

Conseil Municipal du 29 janvier 2009

APPROBATION DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE KOCHERSBERG – ACKERLAND – LES CHATEAUX

Monsieur le Maire expose dans le détail les objectifs et les orientations du contrat de développement et d'aménagement du territoire Kochersberg-Ackerland-Les Châteaux qui sera signé prochainement par le Conseil Général du Bas-Rhin avec les communes, les communautés de communes ainsi que les autres structures de coopération qui développent à leur niveau des actions sur le territoire du contrat.

Il rappelle que ce contrat de territoire est un acte fédérateur qui a vocation à regrouper en un document unique l'ensemble des aides financières et des prestations d'assistance et d'ingénierie qu'apporte le Conseil Général aux échelons communal et intercommunal, pour la période 2009-2014. A ce titre des opérations portées par la communauté de communes sont inscrites dans ce contrat.

Le Maire précise que le contrat est structuré en 3 volets :

- Le volet 1 retrace le soutien financier apporté par le Conseil Général du Bas-Rhin aux projets des collectivités du territoire qui ne relèvent pas de priorités partagées avec le Département ;
- Le volet 2 constitue le cœur du contrat : y sont inscrits les projets des collectivités qui relèvent des priorités partagées avec le Département et bénéficient de ce fait d'un financement majoré. L'inscription au volet 2 donne priorité de financement à ces opérations par rapport à celles du volet 1 ;
- Le volet 3 retrace l'ensemble des projets réalisés sur le territoire sous maîtrise d'ouvrage du Département.

Les opérations relevant de ces trois volets sont détaillées au sein de l'annexe financière jointe au contrat. Dans tous les cas, les montants de subventions mentionnés constituent des estimations à la date de la signature du contrat. Ils sont donc indiqués sous réserve d'examen de l'assiette éligible qui sera effectuée par les services du Conseil Général lors de l'instruction du dossier de subvention.

Chaque année, la programmation des projets inscrits au volet 1 fera l'objet d'une actualisation suite à un nouveau recensement des opérations. Quant aux projets du volet 2, ils sont révisés si nécessaire à mi-parcours.

D'un commun accord, il pourra être procédé à des réorientations ou des adaptations du document initial, dans la limite de l'engagement financier global du Département pour les 6 années du contrat.

Par ailleurs, les opérations inscrites dans l'annexe financière en italique et ne comportant pas d'estimation de subvention départementale feront l'objet d'un nouvel échange avec le Département, à compter de l'année 2012, en réintroduisant dans l'enveloppe les subventions non utilisées les 3 premières années du contrat, mais toujours dans la limite de l'enveloppe globale allouée au territoire pour 6 ans.

Le Maire indique que l'assemblée plénière du Conseil Général a approuvé les termes de ce contrat lors de sa réunion plénière des 15 et 16 décembre 2008. Il sollicite l'autorisation du conseil municipal de signer ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 9 voix pour et 3 abstentions approuve le contrat de développement et d'aménagement du territoire Kochersberg / Ackerland / Les Châteaux conclu pour la période 2009 – 2014 et autorise le Maire à signer le contrat.

MEDECINE PROFESSIONNELLE

Le Maire propose au conseil municipal l'avenant n° 5 à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion du Bas-Rhin concernant l'article 2 que le rythme de la visite médicale intervient au minimum tous les deux ans suite au décret n°2008.339 du 14 avril 2008, pour les personnels salariés de la mairie.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cet avenant.

CONTRAT DE MAINTENANCE HORIZON ONE-LINE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal un contrat annuel de maintenance Horizon One-line au prix de 200,- € HT auprès de la SAS JVS-MAIRISTEM de Saint Martin sur le Pré à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte et autorise Monsieur le maire à signer le contrat de maintenance de la SAS JVS-MAIRISTEM.

Cette dépense sera prévue au budget primitif 2009.

CONTRAT DE MAINTENANCE DU MATERIEL INTERVENTION SUR LE SITE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal un contrat annuel de maintenance du matériel, intervention sur le site au prix de 334,20 € HT auprès de la SAS JVS-MAIRISTEM de Saint Martin sur le Pré à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte et autorise Monsieur le maire à signer le contrat de maintenance de la SAS JVS-MAIRISTEM.

Cette dépense sera prévue au budget primitif 2009.

CONTRAT PRESTATIONS SERENITE ARCHIVAGES

Monsieur le Maire propose au conseil municipal un contrat prestations sérénité archivages 1Go au prix de 390,- € HT par an auprès de la SAS JVS-MAIRISTEM de Saint Martin sur le Pré à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte et autorise Monsieur le maire à signer le contrat de prestations sérénité archivages de la SAS JVS-MAIRISTEM.

Cette dépense sera prévue au budget primitif 2009.

ADHESION AU CAUE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'adhérer au CAUE (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) pour 2009 d'un montant annuel de 50,- €
 - demande l'inscription au budget primitif 2009
-

SITE INTERNET

Le Maire présente au conseil municipal le site Internet de la commune et propose une insertion sur la page d'accueil au prix de 10,-€ par mois aux entreprises, aux commerces et aux services intéressés de la commune, dans la limite des places disponibles.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le renouvellement des membres de la commission communale d'aménagement foncier pour notre commune.

Le conseil municipal à 11 voix pour et une abstention décide de retenir la date du 24 mars 2009 pour cette élection.

CREATION D'UN POSTE D'ETE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité

- décide la création d'un poste d'emploi d'été pour le mois de juillet 2009 comme adjoint technique de 2^{ème} classe contractuel à l'échelle 3 de rémunération indices brut : 297 majoré : 290

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir

ENGAGEMENT DE CONTRACTUELS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à 11 voix pour et une voix contre

- décide l'engagement de contractuels pour assurer le droit d'accueil dans les écoles maternelle et élémentaire en cas de grève du personnel enseignant conformément à la promulgation de la loi n° 2008-790 par le Président de la République le 20 août 2008. Entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2008.
- accepte de rémunérer ces agents sur la base de la grille indiciaire de la Fonction Publique Territoriale Echelle 4, 5^{ème} échelon dans le cadre d'emploi

d'agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles au prorata du temps de travail réalisé

- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir

Cette dépense sera prévue au budget primitif 2009

PLAN LOCAL D'URBANISME **AVENANT N°1**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal, l'avenant n° 1 d'un montant de 8 037,12 € TTC concernant le marché du Plan Local d'Urbanisme.

L'augmentation de la masse des travaux, est liée :

- aux 8 réunions complémentaires pour finaliser le zonage, le règlement, le rapport de présentation et l'arrêt du projet du PLU.

Après avoir entendu l'avis favorable donné, à l'unanimité, par la commission d'Appel d'offres,

le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte l'avenant d'un montant de 8037,12 € TTC
 - autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir
 - demande l'inscription au budget primitif 2009
-

ECLAIRAGE PUBLIC **DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT DES COMMUNES**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le projet d'éclairage public dans les rues des Rosiers, Amandiers, Garance et route de Pfulgriesheim.

L'estimation du montant des travaux s'élèvent à 58 678 ,- €.

Le conseil municipal, après échanges de vue et délibération, décide à l'unanimité :

- de procéder à la réalisation du projet en ce qui concerne l'aménagement de l'éclairage public
- de solliciter de Monsieur le Préfet de la Région Alsace l'octroi de la subvention « Dotation Globale d'Equipement » au titre des opérations de sécurité »
- de voter les crédits nécessaires au budget primitif 2009
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant audit projet de travaux.

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses

58 678,- €

Recettes

Subvention 35 % DGE
Autofinancement

20 537,- €
38 141,- €

MOBILIER URBAIN

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'achat de mobiliers urbains (bancs, garnitures, poubelles, bacs à fleurs, arceaux à vélos, etc...) pour un montant HT de 15 000,- €

Cette dépense sera inscrite au budget 2009.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Charles LAMBERT